



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande #2026-003 :**

Demande de dérogation mineure de 0.80 mètre avec la ligne avant sur une distance minimale de 10 mètres exigée dans la zone Va-45 pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Le tout sur le lot 5 224 798, situé au 18 422, chemin du Lac-Labelle.

***\*Explication :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage exige à la grille des spécifications de la zone Va-45, une distance minimale de 10 mètres entre le bâtiment principal et la ligne avant du lot (chemin).*

*Dans le cadre de cette demande, la distance de l'agrandissement du bâtiment principal serait de 9.2 mètres au lieu de 10 mètres.*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : [fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca)

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5011 ou à [mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca)

**DONNÉ** à Labelle, ce 16<sup>e</sup> jour de février 2026

La greffière-trésorière,

France Bellefleur, CPA